

Tiers-lieu paysan Beauregard

Charte sur les chantiers participatifs du TLPB

Rédacteur : Le Groupe d'Action Atelier Partagé

Date du document 4/3/2026 - Version 1.0

Statut : document validé par le Groupe d'Action

Le groupe d'Action Atelier Partagé du Tiers-lieu Paysan Beauregard (TLPB) a pour mission de **se déployer dans les Corbières pour travailler dans des fermes**. Nous n'apportons qu'une partie de la solution face aux problèmes que nous rencontrons, mais les discussions que nous engageons et l'expérience que nous partageons permettront de **trouver avec les paysans et paysannes des solutions robustes pour leurs fermes**.

Nos chantiers : des actions et des rôles

La réalisation de chantiers participatifs dans des fermes comprend plusieurs **actions** dans lesquelles des **rôles** doivent être attribués.

- 1) **Un arpentage** préalable est réalisé par un **binôme arpenteur**. Il a pour objectif de prendre connaissance de la ferme sur laquelle une intervention sera réalisée. Dans un premier temps, le besoin est évalué non pas d'un point de vue technique, mais d'un point de vue sensible.
- 2) **Un référent ou une référente** se déclare pour réaliser une **évaluation technique du chantier**. Il doit prendre le temps de présenter à la paysanne ou au paysan les objectifs de l'action que nous allons engager ensemble :
 - on fait quoi ?
 - pourquoi ?
 - à quelles échéances ?
 - avec quelles perspectives transformatrices pour la ferme ?
- 3) **Des bénévoles** prennent part à la **réalisation du chantier** sous la coordination du référent qui réalise :
 - un suivi quotidien du chantier en remplissant les fiches de chantiers (localisation, réalisations, référencement des bénévoles et de leur défraiement respectifs),
 - un suivi de l'itinérance du matériel en remplissant des fiches de sortie du matériel.
- 4) Le référent réalise le **bilan final du chantier**.

Les actions dans un chantier participatif

<u>Arpentage</u>	Evaluation sensible d'une ferme qui comprend des informations sur l'outil de production autant dans sa composante humaine que non humaine
<u>Evaluation technique du chantier</u>	Evaluation de l'action, réalisée par le référent ou la référente et le paysan ou la paysanne.
<u>Réalisation du chantier</u>	Mise en action sur le terrain d'une équipe composée <ul style="list-style-type: none">• d'un référent ou d'une référente,• des bénévoles ,• du paysan ou de la paysanne.

	Le matériel du TLPB sort du tiers-lieu sous la responsabilité exclusive du référent ou de la référente.
Bilan final du chantier	Fin de l'action réalisée par le référent ou la référente et le paysan ou la paysanne.

Les rôles dans un chantier participatif

<u>Binôme arpenteur</u>	Deux membres actifs du TLPB habilités pour réaliser les arpentages.
<u>Référent ou référente</u>	Un membre du Groupe d'action Atelier Partagé habilité pour encadrer l'utilisation du matériel
<u>Membre actif</u>	Un adhérent du TLPB à jour de sa cotisation annuelle en qualité de « membre actif »
<u>Bénévole</u>	Un membre actif du TLPB qui s'engage dans un chantier participatif

Le « FAIRE AVEC »

Une contribution des paysans et paysannes est attendue : nous n'apportons qu'une partie de la solution avec nos cerveaux, nos bras, nos outils, nos savoir-faire. C'est le « FAIRE AVEC » qui s'oppose au « FAIRE A LA PLACE DE ». Les paysannes et paysans peuvent contribuer par leur travail, mais aussi en apportant éventuellement des ressources matérielles.

Responsabilités du référent ou de la référente

Le référent du chantier est responsable de l'organisation technique du chantier. Il doit tout mettre en œuvre pour que le chantier soit joyeux malgré les conditions difficiles que nous affronterons pour les mener à bien. Une attention particulière sera portée au temps de l'accueil, des repas et du départ. Une fois terminé, et après que le bilan final ait été réalisé, le chantier sera célébré.

Tout membre régulier du groupe d'action Atelier Partagé cité dans la liste des présent.es ou excusé.es est habilité pour être référent d'un chantier à l'exclusion de tout autre personne.

Signature de la charte

Prénom et nom	
Date	
Signature précédé de la mention manuscrite : « Je suis un membre actif du TLPB et à jour de ma cotisation annuelle »	

